

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montreuil, le 1^{er} août 2025
N°820

Nouvelle Stratégie anti blanchiment de la douane

Amélie de MONTCHALIN félicite les agents des douanes qui ont saisi depuis le début de l'année près de 48 millions d'euros

L'argent issu des trafics, et en particulier des trafics de stupéfiants, circule en France. Depuis le début de l'année, les douaniers français ont ainsi réalisé 1622 constatations et saisi près de 48 millions d'euros en matière de manquement à l'obligation déclarative et blanchiment d'argent, contre 35,8 millions sur la même période en 2024 (+34%).

3 affaires consécutives, réalisées en moins de 10 jours, ont permis aux douaniers de Paris, Besançon et Perpignan d'intercepter près de 660 000 euros majoritairement en espèces.

La ministre félicite ces actions s'inscrivant dans le cadre de la nouvelle stratégie financière de la douane qui renforce la lutte contre le blanchiment d'argent sale.

26 juin Paris – Est parisien

Les agents de la brigade de surveillance de Paris Sud et le service régional d'enquêtes interpellent un collecteur d'argent officiant dans des commerces de l'Est parisien. A l'issue d'une de ses "tournées", le service le contrôle au volant de son véhicule avec de l'argent liquide et des chèques bancaires au nom de diverses personnes. Un contrôle à son domicile avec l'appui d'une équipe « Cash dog » de la police nationale et du service d'investigation numérique de la douane permet la découverte de près de 200 000 €, de bijoux et d'armes de catégorie C et D, saisis pour blanchiment douanier et suspicion d'exercice illégal de la profession de banquier.

L'enquête judiciaire confirme ces faits et l'individu comparaitra devant le tribunal judiciaire de Paris à la rentrée 2025.

21 juin Pyrénées Orientales - Bourg Madame

En contrôle sur un axe routier de Cerdagne dans le département des Pyrénées Orientales dans le sens Espagne/France, les agents de la brigade des douanes de Bourg-Madame sélectionnent un véhicule immatriculé en Autriche avec deux personnes à son bord. Interrogées par les douaniers, les deux personnes déclarent ne détenir ni argent, ni marchandises particulières et indiquent revenir de Barcelone pour se rendre en Autriche.

Les nombreuses incohérences et les indices collectés, incitent les douaniers à inspecter le véhicule. Ils découvrent des liasses de billets dissimulés dans des chaussettes, dans un coussin situé sur la banquette arrière du véhicule, jusque dans le toit, à proximité du rétroviseur. Au total, 131 325 euros sont extraits du véhicule et saisis pour manquement à l'obligation déclarative. Compte tenu de l'absence de déclaration et de la dissimulation des sommes, le service relève également des faits de blanchiment douanier.

Jugés en comparution immédiate devant le tribunal judiciaire de Perpignan ce 23 juin, les deux infracteurs ont été condamnés à 2 ans d'emprisonnement avec sursis, à une interdiction du territoire français de cinq ans, à la confiscation des fonds et du véhicule pour blanchiment, ainsi qu'à une amende douanière de 62 660 euros.

16 juin Delle – Patrouille mixte franco-suisse

Les douaniers de Delle et les garde-frontières suisses saisissent plus de 327 000 euros dissimulés dans une cache aménagée d'une voiture supposée faire un trajet France-Allemagne via Strasbourg. Après le marquage net d'ULK, le chien anti-stupéfiants, au niveau des sièges avant du véhicule, les agents inspectent l'habitacle et localisent deux cavités sous les sièges conducteur et passager qui sont accessibles uniquement par un mécanisme électrique élaboré, intégrées au plancher surélevé, où sont dissimulées les liasses d'argent soigneusement emballées dans un emballage thermosoudé. Le marquage du chien et la forte odeur de stupéfiants laissent supposer un lien direct entre cet argent et un trafic de drogue. Une infraction de blanchiment douanier a été relevée à l'encontre du chauffeur de nationalité libanaise.

Jugé ce 21 juillet devant le tribunal judiciaire de Belfort, il vient d'être condamné à 24 mois de prison ferme avec maintien en détention et une amende douanière de 490.602€, au titre du blanchiment douanier et du manquement à l'obligation déclarative, ainsi qu'à la confiscation des sommes en infraction et du véhicule. L'individu s'est aussi vu infliger une interdiction définitive du territoire.

Ces affaires illustrent l'efficacité de la nouvelle stratégie anti-blanchiment de la douane, qui vise à « suivre et saisir l'argent » de manière à affaiblir les capacités d'action des organisations criminelles. Grâce à ce dispositif renforcé, le nombre et le montant des saisies d'argent liées à des trafics connaît une nette croissance.

La ministre a salué « *la mobilisation des agents des douanes dans la lutte contre le blanchiment d'argent lié aux trafics. Ces découvertes étant souvent l'aboutissement de recherches et d'enquêtes tenaces, qui portent un coup aux activités criminelles.* »

POUR ALLER PLUS LOIN

Lien vers l'album photo : [ici](#)

Infographie : [ici](#)

La nouvelle stratégie financière : [ici](#)

Images génériques saisies d'argent

rushs vidéos : <https://we.tl/t-ioceoTEs7R>

photos : <https://www.flickr.com/gp/douanefrance/VK5eEqgF47>

Visuels libres de droits sous réserve d'indiquer le crédit : **DOUANE FRANÇAISE**

Contact presse :

Bureau de la communication : 01 57 53 47 18 / 42 11 / 47 14 / 43 18
presse@douane.finances.gouv.fr